

S. A. G. C. section BASKET-BALL.....2017/2018

NOM du licencié :		Prénom :	
Date de naissance :	/ /	Sexe :	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
Adresse :		Code Postal :	Ville :
Domicile :	Portable :	Mail :	

NOM Parent 1 :		Mail :
NOM Parent 2 :		Mail :
NOM du médecin traitant :		Mail :

CATEGORIES	CREATION ou RENOUVELLEMENT (assurance option A incluse)	MUTATION (Voir avec un dirigeant de la section)	LICENCE T (Voir avec un dirigeant de la section)
<input type="checkbox"/> Seniors	1998 et avant	<input type="checkbox"/> 150 €	<input type="checkbox"/> 200 €
<input type="checkbox"/> U20 Surclassement pour les 2000	1998, 1999 et 2000		
<input type="checkbox"/> U17 Surclassement pour les 2001	2001 et 2002	<input type="checkbox"/> 140 €	<input type="checkbox"/> 195 €
<input type="checkbox"/> U15 Surclassement pour les 2003	2003 et 2004	<input type="checkbox"/> 75 €	<input type="checkbox"/> 145 €
<input type="checkbox"/> U13 Surclassement pour les 2005	2005 et 2006	Pas de frais	<input type="checkbox"/> 105 €
<input type="checkbox"/> U11 Surclassement pour les 2007	2007 et 2008		<input type="checkbox"/> 90 €
<input type="checkbox"/> U9	2009 et 2010		<input type="checkbox"/> 65 €
<input type="checkbox"/> Baby (Licence Ufolep)	2011 et 2012		Pas de frais
<input type="checkbox"/> Loisirs (Licence Ufolep)			

VOS REDUCTIONS

Réduction de 10 € : souscription à une licence loisirs (Ufolep) + une licence joueur FFBB

Réduction de 10 € : à partir de la 2^{ème} licence Basket de la famille

CERTIFICAT MEDICAL / QUESTIONNAIRE MEDICAL

<p>CERTIFICAT MEDICAL (sur formulaire de demande de licence FFBB, ou certificat médical sur papier libre) si :</p> <ul style="list-style-type: none"> création de licence reprise d'une licence après au moins un an d'arrêt réponse positive à l'une des rubriques du questionnaire de santé surclassement (dans tous les cas) 	<p>QUESTIONNAIRE MEDICAL (avec réponses positives à toutes les rubriques) si :</p> <ul style="list-style-type: none"> renouvellement de licence (reprise d'une licence FFBB d'une saison à l'autre, que celle-ci soit effectuée au sein du même club ou dans le cadre d'une mutation pour le compte d'un autre club)
--	--

Nota : le certificat médical est valable 3 saisons sportives consécutives, sous réserve des réponses apportées au questionnaire de santé.

VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE FFBB (Les contrats d'assurance FFBB sont disponibles sur le site Internet de la section ¹)

J'accepte l'assurance FFBB de base (option A) comprise dans l'adhésion (sans supplément).

Je souscris l'assurance complémentaire FFBB et paie un supplément : A += + 0,50 € B = + 5,50 € B+ = + 6,00 €

VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE UFOLEP (Baby et loisirs)

Une assurance de base est incluse lors de l'adhésion ou du renouvellement de la licence. Mais des options d'assurance complémentaire avec supplément sont possibles. Une notice d'information sur les garanties d'assurance est disponible sur le site internet de la section ¹.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

La demande de licence renseignée et signée, y compris obligatoirement le cadre « information assurances »

Une photo **petit format (2,5 cm x 2 cm) avec nom et prénom au dos** (non agrafée, non collée)

Le questionnaire médical ou le certificat médical

La fiche d'adhésion signée (page suivante)

Pour une 1^{ère} inscription toutes catégories : une photocopie de la Carte d'Identité ou du Passeport ou du livret de famille

Le paiement (chèque(s) à l'ordre de « **S.A.G.C. Basket** », le cas échéant)

VOTRE PAIEMENT

Les chèques ANCV et CE ainsi que les paiements en plusieurs fois sont acceptés (inscrire au dos du chèque le mois de débit, le cas échéant).

Don à la section : Pour aider la section à bien fonctionner et permettre un encadrement et une formation de qualité de nos jeunes, notre section a besoin de trouver divers moyens de financement. **Le versement d'un don permet d'obtenir une réduction sur les impôts sur les revenus 2017.**

La section peut fournir, sur demande, une attestation de licence pour votre CE.

Montant de base	Assurance complémentaire	Réduction	Don	Total

Banque	N° du chèque	Montant du chèque

REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA SECTION BASKET**Seuls les joueurs licenciés peuvent prendre part aux entraînements et aux matchs.**

Les joueurs mineurs restent sous la responsabilité des parents (ou du tuteur légal) jusqu'à ce que l'entraîneur soit présent sur le lieu d'entraînement. Les joueurs mineurs doivent être accompagnés et récupérés à l'intérieur de la salle d'entraînement.

Les joueurs de catégories U13 et plus s'engagent à arbitrer au moins 2 rencontres par saison, toujours pour une catégorie inférieure.

Les parents seront sollicités pour participer à la vie de la section :

- pour le transport lors des matchs à l'extérieur, pour tenir la buvette, pour les manifestations de la section ... ;
- pour tenir à chaque match joué à domicile les rôles de responsable de salle, marqueur et chronométrateur. Pour cela, il est nécessaire que pour chaque équipe engagée en compétition, 3 ou 4 adultes possèdent une licence FFBB prise en charge par la section. Pour cela, fournir la présente feuille dûment renseignée + une photo + la demande de licence FFBB (dirigeant / accompagnateur). A noter qu'un descriptif de ces rôles est disponible sur le site Internet de la section ¹.

Seules les équipes ayant au minimum 3 adultes demandant une licence seront engagées en championnat.**AUTORISATION DES PARENTS (ou TUTEURS) POUR LES MINEURS**

Je soussigné(e), Mme, Mr,

Représentant légal de mon enfant **Nom** : **Prénom**

- autorise mon enfant à pratiquer le basket-ball au sein du Sport Athlétique Gazinet-Cestas,
- autorise les dirigeants et/ou entraîneurs à prendre en cas d'urgence, toutes les dispositions nécessaires de transport et d'hospitalisation jugées indispensables et urgentes (seulement en cas d'impossibilité de me joindre), sachant que pour tout accident grave, il sera fait appel aux pompiers pour une évacuation vers le service médical d'urgence le plus proche.

AUTORISATION DE DEPLACEMENT

Sauf avis contraire des parents (ou tuteurs) confirmé par lettre recommandée à l'association, tout enfant licencié pratique le basket en compétition et effectue donc des déplacements. Dans ce cas, les parents (ou tuteurs) sont tenus d'accompagner leur enfant ou de le confier personnellement aux conducteurs des véhicules utilisés. Dans le cas où l'enfant est présent sur le lieu du rendez-vous, non accompagné par ses parents ou tuteurs, la section considère que l'autorisation de transport lui est accordée.

DROIT D'ACCES

La section utilise, pour sa gestion, un fichier nominatif des adhérents. Les informations fournies y seront insérées. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et suppression des données qui vous concernent (article 34 de la loi "informatique et libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, vous pouvez vous adresser au bureau de la section.

DROIT A L'IMAGE

Autorise N'autorise pas la section à prendre des photographies et vidéos me représentant ou représentant mon enfant (pour les mineurs) sur les terrains, dans les salles de sport, dans les salles de réunions, ou tout autre lieu lors de manifestations sportives, leur but unique étant d'informer sur la vie de l'association. Les photographies/vidéos ne doivent en aucun cas nuire à l'adhérent. Elles représenteront, le plus souvent, l'adhérent seul ou avec son équipe, des actions au cours de matchs, des remises de récompenses et seront utilisées soit sur support papier (plaquettes de présentation de la section, lettre d'information, ...) soit sur le site internet de la section¹.

Ces supports ne pourront en aucun cas être fournis à un tiers (autre association, autre site web, organisme).

Remarque : dans le cas où l'autorisation ne serait pas accordée, les photographies représentant l'adhérent pourront être utilisées par la section, après application d'un procédé rendant l'adhérent méconnaissable.

Signature des parents (ou tuteurs)

(pour les joueurs mineurs)

Suivie de la mention « Lu et Approuvé »

Signature du licencié

Suivie de la mention « Lu et Approuvé »

Aucune inscription de licence auprès de la FFBB ne sera faite tant que le paiement n'a pas été effectué auprès de la section. Dans le cas d'attente de chèque entreprise ou coupon sport (ou autre), il est demandé de joindre au dossier un chèque de caution correspondant au montant total à payer. A défaut de dépôt de chèque entreprise ou coupons sport (ou autre), le chèque sera retiré au plus tard dans son dernier mois de validité (6^{ème} mois à compter de sa date de signature).

Permanences au foyer du basket :

Le samedi 17 juin toute la journée (Fête de basket), le jeudi 29 juin de 18h00 à 19h30 et tous les mercredis du 23 août au 20 septembre de 18h00 à 19h30.

Dépôt des dossiers **complets** au secrétariat de SAGC Omnisports sous enveloppe au nom de la section basket ou aux permanences.

Renouvellement des licences prioritaires jusqu'au 30 août.

¹ Site internet de la section : <http://www.sagcbasket.fr/>